

SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE
MAGELIS

Comité Syndical du 12 septembre 2025

Délibération n°40/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 septembre à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités

Date de convocation : 2 septembre 2025.

Membres présents : messieurs Patrick MARDIKIAN, Philippe BOUTY, Michael CANIT, Michel BUISSON, François BONNEAU, François NEBOUT, Jérôme SOURISSEAU, Gérard ROY, Xavier BONNEFONT, Gérard LEFEVRE,

Mesdames Martine PINVILLE, Maryline VINET, Stéphanie GARCIA.

Membres absents ou excusés : messieurs Jean-François DAURE, Michel CARTERET, Gérard DESAPHY (Pouvoir à Monsieur Gérard ROY),

Mesdames Charline CLAVEAU, Virginie LEBRAUD (Pouvoir à Madame Martine PINVILLE), Caroline COLOMBIER, Hélène GINGAST.

Membre consultatif présent : monsieur Andreas KOCH.

Membre consultatif absent : monsieur Alain LEBRET.

Secrétaire de séance : madame Maryline VINET.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	13
Pouvoir(s)	2
Absent(s)	7
Votants	15

Objet : Accueil en résidence d'un auteur dans le cadre de la résidence Animation³

Par délibération 25/2025, le comité syndical a validé la mise en place de la troisième édition de la résidence Animation³ 2025 en partenariat avec Wallimage SA et le Film Fund Luxembourg. Cette résidence vise à soutenir des projets transfrontaliers d'écritures de scénarii de longs métrages ou de séries d'animation.

Elle est ouverte à tous les auteurs de projets d'animation destinés au cinéma ou à la télévision en phase de démarrage.

3 auteurs d'animation, un de chaque région partenaire, seront accueillis pour une résidence de 3 semaines à partir du 29 septembre 2025, avec une semaine en Wallonie, une semaine au Luxembourg et une semaine à Angoulême.

Pour la Charente (Angoulême), l'autrice sélectionnée est :

- Martina Doll pour son projet de série d'animation 3D "Le Grand Saut"

Durant leur résidence à Angoulême, les auteurs auront l'occasion de rencontrer plusieurs professionnels de la filière animation d'Angoulême. Chaque auteur se verra attribuer une bourse de 3 000 euros versée directement par chaque territoire signataire (Magelis pour la Charente).

Une convention entre l'autrice et Magelis doit être établie afin de préciser les engagements de chaque partie ainsi que les modalités de versement du soutien financier accordé.

.....

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- **autorisent Monsieur le Président à signer la convention entre l'autrice sélectionnée et le SMPI Magelis prévoyant le versement de la bourse de 3 000 €, ainsi que l'ensemble des documents y afférents.**

Le Président,
Patrick MARDIKIAN



Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 18 sept. 2025
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 18 sept. 2025
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 18 septembre 2025

Signé: Le Président